

MOTION DE SOUTIEN AUX SALARIÉ.E.S DE **FRANCE ANTILLES**

Face au péril qui pèse sur les salarié.e.s de *France Antilles*, la FILPAC CGT souhaite qu'une solution pérenne puisse être trouvée rapidement pour la survie du titre en Martinique, en Guadeloupe et en Guyane.

Elle affirme son soutien plein et entier aux salarié.e.s qui se battent depuis le mois de janvier contre la liquidation de leur titre et pour la défense de leurs emplois.

France Antilles a cessé sa parution depuis le 1^{er} février 2020. Depuis, Xavier Niel, via sa holding NJJ, a formulé une offre de reprise qui propose de relancer le titre dans sa version papier en Martinique et en Guadeloupe et uniquement en version numérique en Guyane.

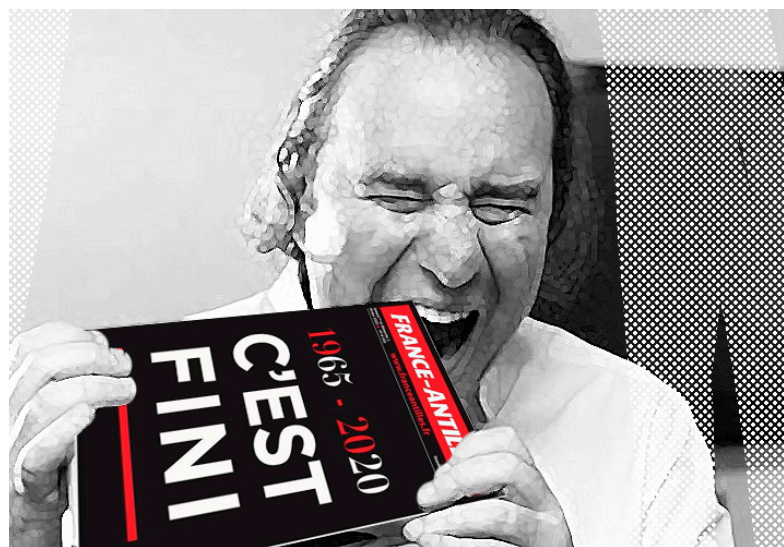
Si cette relance de la version papier était confirmée, la société NJJ prévoirait néanmoins de réduire la pagination du titre tout en renforçant l'offre numérique du journal tout en utilisant la marque du journal pour développer son activité événementielle dans les Antilles, notamment pour ce qui concerne les concerts et autres festivals.

Dans cette offre, Xavier Niel propose de garder 126 salarié.e.s sur les 235 que compte aujourd'hui l'entreprise ventilé.e.s ainsi :

- 68 sur 96 en Guadeloupe ;
- 34 sur 83 en Martinique ;
- 6 sur 23 en Guyane ;
- 16 sur 31 de Guyane management services (services administrative et web).

L'impression du titre serait, elle, centralisée en Guadeloupe, puis le journal serait transporté en Martinique par avion où la distribution serait sous-traitée. Pour ce qui est du financement, la moitié des 8 millions d'euros prévues pour développer le projet

La FILPAC CGT affirme son soutien plein et entier aux salarié.e.s qui se battent depuis le mois de janvier contre la liquidation de leur titre et pour la défense de leurs emplois.



de reprise serait financé par la société NJJ (10 milliards d'actifs dans le monde), le reste proviendrait de financements publics ainsi que d'un prêt provenant du Fonds de développement économique et social.

Le tribunal de commerce de Fort-de-France doit rendre sa décision le 17 mars prochain sur cette reprise d'activité mais déjà cette offre ne présente pas toutes les garanties aux yeux des salarié.e.s, qui souhaitent avoir plus de visibilité sur les conditions de reprise de l'activité ainsi que sur la pérennité du projet et des futures conditions sociales.

Pour la FILPAC CGT, l'État est totalement responsable de cette situation et doit intervenir, via les aides à la presse, pour aider à maintenir une presse régionale dans les départements et les territoires d'outre-mer et, plus particulièrement, dans les Antilles.

La FILPAC CGT est d'ailleurs déjà intervenue sur cette question délicate de la presse dans les départements et les territoires d'outre-mer ainsi que sur la survie des titres de PQR ou PHR en difficulté.

La CPPNI de la presse départementale et hebdomadaire en régions doit se saisir de cette question et interpeller les ministères concernés afin de mettre en œuvre des solutions pérennes pour qu'une presse libre et pluraliste soit toujours présente sur l'ensemble du territoire français. •